



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2006

*

*

*

*

Le vingt octobre deux mille six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 Octobre 2006 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Tableau des effectifs 2006 : création de poste
- 2 – 15 avenue Archon Despérouses : mise à disposition d'un local au C.O.S.
- 3 – Logement rue Antoine Caux : location précaire
- 4 – Logement rue Pierre Brossolette : location à un professeur des écoles
- 5 – ZAC de la Varenne : compte rendu annuel d'activités de l'exercice 2005 et bilan prévisionnel 2006
- 6 – Réalisation du mail Jost : demandes de subventions
- 7 – Saison « Accès-Soirs » : partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom - convention
- 8 – Partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand : convention
- 9 – Partenariat avec l'Association « Amabilis » : convention d'utilisation d'un local
- 10 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 11 – Mise à disposition d'installations sportives auprès de l'association Riom Volley Ball pour la saison 2006/2007 : convention
- 12 – Fonds d'Initiatives Sportives
- 13 – Séjours d'été au Centre de Loubeyrat : reversement de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à la Commune de Ménérol
- 14 - Compte Rendu des délégations exercées dans le cadre des délibérations des 27 Avril 2001 et 25 Juin 2004 – Période de Avril à Septembre 2006

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOSCIA, M. DEAT, MMES DEGOUTE, FERRARI, MM. GIROUX, GODET, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES LAFAY, LASSALLE, MM LAURENÇON, LEROY, LOIACONO, MMES MIGNOT, MOLLON, PACE, PALUMBO JULIEN, M. PELLIZZARO, MMES PERROTIN, RICHETIN, ROCHE, MM. ROUGANNE, SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Sandrine CHEMINADE, Conseillère Municipale, absente
 Mr Bernard FLORI, Conseiller Municipal, absent
 Mme Odette JUHEL, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mr Lucien LAURENT, Adjoint, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 Mme Otilia LOPES, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. LOIACONO
 Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. JACOB
 Mme Evelyne RIBES-GENDRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT

< <> <> <> <> <> <> <> >

Madame Marie-Claude PERROTIN ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 22 Septembre 2006. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2006 : CREATION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste de contractuel de catégorie A pour deux années, afin d'assurer la responsabilité du service Communication.
Interventions de Mme PERROTIN, MM. ROUGANNE, LAURENÇON, SOULIER.

2 – 15 AVENUE ARCHON DESPEROUSES : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU C.O.S.

Rapporteur : Alain BARDY

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel Riom Communauté / C.C.A.S. / Ville de Riom occupe une pièce de 21 m² située au rez-de-chaussée de la Mairie annexe, 15 avenue Archon Desperouses ; cette situation n'ayant pas été formalisée, il convenait de définir, par convention les modalités de mise à disposition de la salle.

➡ **Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, pour la passation de la convention.**

3 – LOGEMENT RUE ANTOINE CAUX : LOCATION PRECAIRE

Rapporteur : Alain BARDY

La personne responsable de la Direction Enfance/ Jeunesse bénéficiait jusqu'à son départ à la retraite d'une concession de logement par utilité de service pour le logement de type F4 situé rue Amable Faucon dans l'enceinte de la Crèche Municipale ; sa concession prenant fin le 30 novembre 2006, elle souhaite rester dans son appartement un mois de plus, soit le mois de décembre 2006.

➡ **Approbation a été donnée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour l'occupation du logement du 1^{er} au 31 décembre 2006 moyennant un loyer de 450,00 €, charges en sus.**

4 – LOGEMENT RUE PIERRE BROSOLETTA : LOCATION A UN PROFESSEUR DES ECOLES

Rapporteur : Alain BARDY

Un instituteur, devenu professeur des écoles ne peut plus occuper à titre gratuit son logement.

Il convient de conclure une convention d'occupation précaire du 1^{er} octobre 2006 au 31 août 2007 pour cet appartement de type F5 moyennant un loyer mensuel de 534,00 € plus les charges.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de la convention à intervenir.**

5 – ZAC DE LA VARENNE : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2005 ET BILAN PREVISIONNEL 2006

Rapporteur : Alain BARDY

Au cours de l'exercice 2005 ont été engagés les travaux de finition de la voirie desservant les 20 derniers lots libres, trottoirs et plantations, suite à l'achèvement des constructions des particuliers. Ces travaux ont été réceptionnés en mars 2006 (pour mémoire, le programme de l'opération prévoyait la réalisation de 267 logements).

La convention publique d'aménagement conclue avec l'OPAC se termine au 30 juin 2007, date à laquelle il conviendra d'établir un bilan définitif de l'opération.

➡ **Le compte rendu d'activité 2005 ainsi que le bilan prévisionnel 2006 de la ZAC de la Varenne ont reçu l'approbation de l'Assemblée, unanime.**
Observations de MM. LAURENÇON, ZICOLA.

6 – REALISATION DU MAIL JOST : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans la continuité du projet « La Varenne - Gare - Centre » et des aménagements autour de la mairie annexe, a été votée au budget la réalisation d'un mail permettant l'ouverture de l'îlot Jost sur l'avenue Virlogeux. L'opération globale consiste en la création d'un mail et d'une place. Les travaux seront réalisés en deux tranches.

La première, estimée à 260 000 € HT (financés par le Conseil Régional à hauteur de 104 000 €, Conseil Général pour 42 000 €, Riom Communauté pour 57 000 €, 57 000 € restant à la charge de la Ville), correspond à la création de réseaux et de structure de la chaussée, l'aménagement de voies d'accès, terrasse, espace public.

La seconde, estimée à 300 000.00 € HT, correspond à l'aménagement de l'esplanade en pavés et plantation avec deux poches de stationnement sur le parking actuel de la mairie annexe.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le plan de financement de la première tranche, et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions.**
Interventions de MM. LEROY, ZICOLA, LAURENÇON, ROUGANNE.

7 – SAISON « ACCES-SOIRS » : PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE RIOM - CONVENTION

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement les actions culturelles organisées par la Ville ; ce partenariat est régi par une convention qu'il convenait de renouveler pour la saison 2006/2007 d'Accès-Soirs, prévoyant notamment l'engagement financier de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à hauteur de 3 000 €.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Crédit Mutuel pour la saison culturelle 2006/2007.**

8 – PARTENARIAT AVEC LA COMEDIE DE CLERMONT-FERRAND : CONVENTION

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis la création en septembre 2000 de la saison culturelle « Accès Soirs » une convention est établie annuellement avec la Comédie de Clermont Ferrand, définissant les actions de partenariat destinées à promouvoir les spectacles vivants auprès du public riomois.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la convention relative à la Saison Culturelle 2006-2007.**

9 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AMABILIS » : CONVENTION D'UTILISATION D'UN LOCAL

Rapporteur : Brigitte BOSCIA

L'association chorale « Amabilis » dispose temporairement d'un local à la Maison « Antoine PANDIER » pour lequel il y a lieu d'établir une convention. Cette mise à disposition est assujettie à la production d'un calendrier des manifestations prévues dans l'année. Un avenant annuel fixera les conditions d'utilisation dudit local.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition.
*Observation de MM. GRENET, ZICOLA, LAURENÇON, Mme MOLLON.***

10 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- **A l'unanimité, l'Assemblée a décidé d'attribuer une subvention de 600 € à l'Association « Patatesaucisse Théâtre » pour son spectacle le 18 octobre dernier dans le cadre de la saison Accès-Soirs 2006/2007.**

Remarques de MM. ZICOLA, ROUGANNE.

11 – MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AUPRES DE L'ASSOCIATION RIOM VOLLEY BALL POUR LA SAISON 2006/2007 : CONVENTION

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

La récente création, le 25 août dernier de l'Association « Riom Volley Ball » nécessitait que soient définies, par convention, les modalités de mise à disposition d'installations sportives (grande salle de Cerey et de celle du gymnase Régis Chabert) ; un avenant annuel sera établi en fonction des plannings d'occupation

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association « Riom Volley Ball ».**

Observations de Mme PERROTIN, M. ZICOLA.

12 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

- **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de 100 € à l'Association Sportive Société Bouliste de la Communauté Riomoise pour la participation aux frais de déplacement et d'hébergement lors de sa sélection pour les Championnats de France.**

Remarque de M. ZICOLA.

13 – SEJOURS D'ETE AU CENTRE DE LOUBEYRAT : REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A LA COMMUNE DE MENETROL

Rapporteur : Colette DEGOUTE

La CAF a modifié son système d'aide aux familles qui envoient leurs enfants au centre aéré de Loubeyrat sur la période juillet - août. Le nouveau dispositif consiste à verser directement à la commune une somme calculée sur la base de 90 % des prestations accordées en 2003 et 2004, à charge pour la Commune de répercuter la réduction sur le prix payé par les familles. A ce titre, notre Collectivité a encaissé 3 673 € de participation de la CAF.

Or, une partie de ce montant doit être reversée à la commune de Ménérol : en effet, la commune de Riom se substitue à celle de Ménérol pour inscrire les enfants de cette commune amenant ainsi la CAF à verser à Riom l'intégralité de la subvention, y compris la part revenant à la commune de Ménérol.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé le reversement à la Commune de Ménérol d'une partie de la subvention accordée par la CAF, soit 255,50 €.**

14 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES DANS LE CADRE DES DELIBERATIONS DES 27 AVRIL 2001 ET 25 JUIN 2004 – PERIODE DE AVRIL A SEPTEMBRE 2006

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délégation au Maire et à l'Adjoint à l'Urbanisme, afin :

- de décider de la conclusion et de la révision des contrats de location des parkings et jardins.

PARKINGS : - 8 résiliations
- 11 locations

Délégation au Maire et au Conseiller Municipal Délégué aux affaires d'Etat-Civil, afin :

- de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières.

* Concessions :

- 30 ans : 6 renouvellements
7 achats
- 50 ans : 6 achats

* Columbarium : 3 achats pour 15 ans

Délégation au Maire et à l'Adjoint aux Finances, afin :

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

◇ G&O ARCHITECTURE	- Maîtrise d'œuvre en vue de la création des vestiaires et d'un local poubelle école Jean Rostand	3 707,60 €
◇ VOINCHET François	- Etude préalable à la restauration des toitures et façades et restauration intérieure de l'Eglise du Marthuret	25 370,64 €
◇ M. BUTANT Xavier, Commissaire-Priseur	- Vente aux enchères Renault Super 5 954 TZ 63 de 1992	155,64 €
◇ GEOVAL (Cabinet Gaillard)	- Division de la parcelle BM 164 au Maréchat (538,20 €)	538,20 €
	- Division parcelle AE8 rue Saint-Don en vue de son alignement (287,04 €)	287,04 €
	- Division propriétés AE 142, 143, 657, 658, 659 rue de Madargue (693,68 €)	693,68 €
◇ SOCOTEC	- Le Moulin de la Croûte diagnostic technique sur la solidité des ouvrages	2 990,00 €
◇ OFFICE NOTARIAL	- Etat de frais cession Arnaud/Ville CH246 La Beaumette	229,25 €
	- Etat de frais vente Chabrit/Mioche/Ville BL24 Le Maréchat	814,62 €
	- Etat de frais vente SMAF BL129/130 et 137 Le Maréchat	632,22 €
	- Etat de frais vente SMAF AV8 et AV9 (Bar avenue Virlogeux)	871,96 €
◇ BGN Société de géomètres Riom	- Bornage parcelle YO 11 aux Portes de Riom	143,52 €
	- Bornage parcelle 272 et YO 288, 290 aux Portes de Riom	232,92 €
	- Documents d'arpentage parcelle AE22 (emplacement réservé rue Sarrazin)	221,26 €

Délégation au Maire afin :

- *d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, savoir dans tous les domaines pour lesquels le Maire peut être amené à agir en justice.*

RESSOURCES HUMAINES :

- Agent communal c/ Ville : requête de septembre 2005 auprès du TA :
 - Attente du jugement
- Deuxième requête de mars 2006 auprès du TA :
 - Mémoires en cours

URBANISME - Secteur Sauvegardé :

- BRUN c/ Ville : Requête au TA pour annulation des orientations du PLU concernant l'îlot ACMG / EDF
 - Mémoire en réponse de la Ville le 21.01.2006
 - Décision du TA du 28 avril 2006 : requête rejetée.
- Ville c/ SCI de la Combe, ZAC de Layat : construction de structures métalliques et de clôture sans autorisation :
 - Déclarations de travaux pour régulariser la situation refusées par la Ville, car non conformes.
 - Information transmise au médiateur.
- Maison Vacher c/ Ville : mise en demeure de déposer des enseignes :
 - Requête au TA contre l'arrêté zone de Publicité Restreinte.
 - Mémoire en réponse de la Préfecture, au nom de l'Etat en date du 28 mars 2006.
- Ville c/ Mme FALIGUERHO Josiane : changement de menuiseries sans autorisation.
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur le 16/06/06
- Ville c/ M. Patrick DA MATA : Abri de jardin de plus de 6 m² sans autorisation préalable.
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur le 16/06/06
- Ville c/ Crédit Agricole Centre France : reconstruction partielle d'un bâtiment sans permis de construire.
 - P.V. et arrêté interruptif de travaux en date du 10/08/2006 transmis au Procureur le 11/08/06.

➡ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu et des tableaux récapitulatifs concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services qui sont passés sans formalité en raison de leur montant dans la limite de 90 000 € HT.**
Interventions de MM. ROUGANNE, BARDY, LAURENÇON.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 24 Octobre 2006

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA